



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 DU 4 DÉCEMBRE 2023

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-trois à 19h15, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 h19, Madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024, 2025 ET 2026**
- 2. APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024, 2025 ET 2026

2023.12220

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 4 décembre 2023, soit approuvé tel que présenté.
ADOPTÉE

2. APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

2023.12221

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE ce conseil adopte conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années subséquentes comme suit :

Plan triennal d'immobilisations (PTI)			
(2024-2025-2026)			
2024			
Route	Description des travaux	Montant	Subvention
2e rang sud	Réhabilitation majeure de la chaussée pavée et reconstruction de ponceaux	1 824 979,00 \$	(à confirmer)
Frais incidents	Frais incidents concernant la planification et la supervision des travaux routier admissibles au PAVL volet Redressement et accélération	520 000,00 \$	(à confirmer)
1er rang sud	Travaux de rechargement, de drainage et de fossés sur 2460m	143 402,00 \$	(à confirmer)
Descente de Pearceton	Travaux de rechargement, de drainage et de fossés sur 1630m	124 388,00 \$	(à confirmer)
Centre-communautaire	Rénovation du sous-sol du centre communautaire	328 600,00 \$	230 020,00 \$
Centre-communautaire	Installation d'une dalle couverte	58 604,00 \$	- \$
TOTAL		2 999 973,00 \$	230 020,00 \$
2025			
Route	Description des travaux	Montant	Subvention
Rang de l'église nord	Travaux de rapiéçage mécanisé, drainage et de fossés	682 000,00 \$	(à confirmer)
1er Rang Nord	Traitement de surface sur 4630m	200 000,00 \$	(à confirmer)
TOTAL		882 000,00 \$	0
2026			
Route	Description des travaux	Montant	Subvention
2iem rang nord	Travaux de rapiéçage mécanisé, drainage et de fossés	3 250 000,00 \$	(à confirmer)
Chemin Mystic	Travaux de rapiéçage mécanisé et drainage	138 600,00 \$	(à confirmer)
Chemin Wal-bridge	Travaux de rapiéçage mécanisé et drainage	42 900,00 \$	(à confirmer)
TOTAL		3 250 000,00 \$	0

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

4. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2023.12222

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de la présente séance extraordinaire ;

Il est 19h022.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse